

**Journée d'étude du projet de l'Académie 2024-2026
Conseil d'administration et Assemblée des titulaires
20 avril 2024. Musée Dauphinois, Grenoble**

Rapport de la Journée.V7

Programme

10 :00 Accueil dès l'ouverture des lieux.

10 :15 Session 1 Matin

L'économie générale du projet. AF, BP

10 :45 Session 2 Matin

Atelier 1 : Les travaux de l'Académie, la publication et le choix du collectif.

Atelier 2 : Les membres. Sentiment d'appartenance et convivialité, accueil, fidélisation, intergénérationnel.

Atelier 3 : Séances académiques, protocole et relations de l'Académie.

12 :15 Déjeuner au restaurant panoramique « Ciel Rooftop » voisin (déplacement à pied, environ 30€/pers)

14 :00 Session 3 Après-midi

Atelier 4 : Construire un modèle économique de l'Académie.

Atelier 5 : Numérique et recherche documentaire accessible aux membres.

Atelier 6 : Equité entre territoires, patrimoine du Dauphiné et prix de l'Académie.

15 :30 Synthèse des ateliers, lancement des commissions et conclusions BP, AF

17 :00 Fin

Première partie.

Présentation par le président Alain Franco des thématiques prospectives évoquées dans le projet de candidature à la présidence lors de l'Assemblée des Titulaires du 13 janvier puis de l'Assemblée Générale du 3 février 2024.

1. Une société savante, ancrée sur un territoire, sa tradition, sa continuité.

Notre compagnie est une société savante ouverte depuis son origine sur tous les savoirs, toutes les compétences et toutes les expériences, en lien avec notre territoire dauphinois. Les leçons du passé, les dilemmes du présent et les choix de l'avenir inspirent nos travaux. L'Académie Delphinale est attentive aux jeunes générations et veut les accueillir.

- Ouverture vers tous les savoirs, et vers une société de tous les âges.

2. Sentiment d'appartenance, convivialité et lien entre les membres.

L'Académie Delphinale tient sa longévité de la chaîne humaine ininterrompue de ses membres hommes et femmes, et du sentiment de responsabilité de ses membres titulaires. Les échanges sont indispensables. La diversité des opinions ou le débat enrichissent les travaux, la connaissance, la mémoire et la culture collective. La convivialité s'établit naturellement entre les membres par le respect des opinions diverses. Mieux encore, si la convivialité est favorisée par des temps particuliers, ou des actes spécifiques et considérée comme une valeur collective. Ancrée aussi dans la modernité,

l'Académie ne négligera pas le lien numérique entre ses membres à l'aide de réseaux sociaux autant que possible sécurisés.

- Temps d'actions en commun et de convivialité. Communication interne entre les membres.

3. Echanger, réfléchir et produire des publications écrites et électroniques régulières.

Les travaux de l'Académie Delphinale sont publiés depuis l'origine dans son Bulletin ininterrompu. La révolution numérique n'est pas une rupture. Elle crée des opportunités mais exige compétence, suivi et régularité des mises en ligne. Il est impératif en respectant le droit des auteurs d'achever en partenariat avec la BNF le travail de mise en ligne avec indexation des Bulletins depuis 1947. La Commission chargée des publications y veillera.

- Commission chargée des publications.

4. Accéder aisément aux archives et aux bases de données.

Nos archives papier sont gérées par convention avec la Bibliothèque Municipale de Grenoble. Nos archives électroniques sont assurées par nous-mêmes. L'accès aux archives anciennes papier et à la bibliothèque pour les livres et périodiques reçus au titre des échanges, se doit d'être simple, facile et au service de la qualité de nos travaux. Pour les archives récentes, l'accès et la consultation doivent respecter la loi sur les archives. Tout comme l'accès aux documentations locales et aux bases de données universelles. Une actualisation de nos méthodes d'accès à la connaissance sera l'objet d'une mission.

- Mission aux Commissions chargées des publications et des archives.

5. Thématiques pérennes, principe de réalité et travail de mémoire.

Champollion, Berlioz, Stendhal, Néel ou l'Abbé Pierre ont suivi ou croisé la vie de l'Académie. Ils laissent de puissants symboles qui obligent notre Compagnie. La Montagne, la Chartreuse, la Résistance, Bayard ou Mandrin ont marqué la vie de notre territoire. Quel sens pour nos contemporains de tous âges ? Notre Académie a-t-elle la responsabilité d'un travail de réalité ou de mémoire ? Plus que le retour d'une tradition passée, la reprise d'un cours public sur l'Histoire du Dauphiné pourrait contribuer au regard collectif vers l'avenir.

- Faire vivre la mémoire. Expertises collectives occasionnelles ou durables.

6. Séances académiques en présence, à distance, et réunions.

Nos réunions scientifiques, culturelles ou administratives gagneront en qualité si elles s'adaptent au confort de l'échange et de l'information des participants. Le mode distanciel est devenu indispensable et son développement nécessaire, mais le mode présentiel doit être préservé et reste prioritaire. L'agenda, les horaires, le nombre, les lieux doivent convenir au plus grand nombre et notamment aux membres en activité professionnelle. L'enregistrement des séances contribuera à la valorisation des travaux de l'Académie mais respectera les contraintes légales de droits d'auteur, droits à l'image et mise à disposition.

- Commissions en charge des sujets d'une part et de la bonne tenue des séances et réunions d'autre part.

7. Gouvernance stable et rôles répartis, Conseil/Bureau, Titulaires/Associés.

La présidence et la gouvernance sont au service du meilleur fonctionnement possible de l'Académie. Elles ne peuvent assurer toutes les fonctions internes ou se substituer aux multiples missions et rôles répartis parmi les membres, notamment titulaires. La gouvernance gagnera en efficacité à proposer

au plus grand nombre de s'impliquer dans l'organisation à la mesure de leur disponibilité à travers les commissions.

- Répartition des rôles et responsabilités à travers les pôles et Commissions.

8. Travaux individuels et collectifs, nombre, qualité, outils d'élaboration et présentation.

Au-delà de la promotion sur le fond et la forme de travaux individuels originaux souvent de grande qualité, notre Compagnie se doit aussi de réhabiliter le travail de réflexion et d'expertise collectives sur des thèmes d'intérêt général. Ils ne manquent pas aujourd'hui dans notre espace dauphinois.

- Réflexions et expertise collective. Mission de la Chancellerie.

9. Adhésions et fidélisation des membres, diversification représentative de la société.

L'Académie n'a pas vocation à se restreindre à elle-même. Tout au contraire elle se doit d'être à l'écoute des évolutions sociales, scientifiques et techniques, économiques et culturelles et accueillir largement des membres de qualité et de tous âges, notamment jeunes et impliqués dans la vie du Dauphiné. L'objectif d'attirer durablement de nouveaux associés, représente un axe prioritaire.

- Commission chargée de l'accueil des membres et de la communication.

10. Territoires du Dauphiné et ses trois départements, Drôme, Hautes-Alpes et Isère.

La métropole grenobloise avec ses ressources scientifiques, économiques, historiques et culturelles, précieuses et incontestables, ne saurait occulter la richesse et la diversité notamment patrimoniale, historique et économique des territoires du Dauphiné. Cette mise en valeur entamée au cours du mandat qui s'achève est à poursuivre activement, avec une commission des territoires animée notamment par les trois administrateurs ambassadeurs départementaux de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes.

- Chargée Commission des territoires du Dauphiné.

11. Patrimoine, visites, colloques thématiques et valorisation des prix de l'Académie.

Ainsi s'ajoutant aux séances académiques, les visites, colloques thématiques et prix de l'Académie, en une diversité territoriale des lieux d'accueil, méritent-ils de bénéficier d'une programmation cohérente et anticipée impliquant le plus grand nombre possible de participants. Le prix apporte la notoriété à son récipiendaire, mais une dotation financière associée aurait du sens.

- Commission Prix et Patrimoine. Commission des territoires du Dauphiné.

12. Rayonnement local, liens universitaires, sociaux, économiques, patrimoniaux.

Les liens universitaires avec l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Inter-Âges du Dauphiné, les relations avec les collectivités, les pouvoirs publics, le monde économique et social contribuent à l'indispensable rayonnement local de notre Académie.

- Commission chargée des relations académiques.

13. Visibilité et présence académique nationale.

La place de notre Académie au sein de la Conférence Nationale des Académies est à soutenir car enrichissante et inspirante pour élaborer le futur. L'organisation en Dauphiné d'une future manifestation nationale serait sans aucun doute appréciée et mobilisatrice pour notre Compagnie.

- Commission des relations académiques.

14. Biens et locaux de travail, de rencontre, d'archivage, accessibilité.

L'ouverture prochaine du Palais du Parlement du Dauphiné grâce à l'engagement soutenu du Conseil Départemental de l'Isère devrait favoriser de belles séances académiques. Dans la perspective d'un prochain accueil de notre Compagnie dans le Palais rénové, une mission sur la cohérence des lieux de rencontre, de travail, d'archivage et de leur accessibilité est nécessaire. Elle établira un contact suivi avec les autorités publiques compétentes et notamment départementales.

- Commission chargée du protocole, des Séances et de la communication.

15. Finances, pérennité financière.

Notre Académie est traditionnellement riche de ses membres et pauvre en patrimoine économique et immobilier. Cette insuffisance est une fragilité. Une mission spécifique pour une perspective réaliste sera proposée aux trésoriers chargés des finances et à la commission économique qu'ils animeront, notamment sur le modèle économique de l'Académie Delphinale.

- Commission économique.

16. Prospective sur la place et l'utilité de l'Académie.

L'Académie Delphinale a-t-elle un avenir ? Sans aucun doute. Mais les multiples transitions sociétales en cours nous obligent à faire un travail prospectif nécessaire, à identifier les risques et à saisir les opportunités et les moyens qui permettront à notre Académie d'envisager son futur, d'assurer son rôle et d'honorer ses missions.

- Commission chargée du projet et de la prospective.

17. Un écosystème dauphinois ou delphinal existe-t-il ?

L'Académie Delphinale anime-t-elle l'écosystème qui l'entoure naturellement sur la diversité des cultures, des sciences et techniques, de l'économie et des patrimoines des territoires dauphinois ? L'Académie Delphinale a-t-elle un rôle à jouer au sein de son écosystème ? Les réponses à ces questions, chères et chers membres de l'Académie Delphinale, ne sont pas superflues.

- Commission chargée du projet et de la prospective.

Deuxième partie

Travail des ateliers

Atelier 1- Salle A : Les travaux de l'Académie, la publication et le choix du collectif.

Animation : Jean Serroy, Chancelier, Gilles-Marie Moreau, Chancelier adjoint.

Participants : Jean-Pierre Charre, Bernard François, Alain Marmonier, René Favier, Claude Racinet qui présente un projet de groupe de travail sur la médecine défensive en Dauphiné, Michel Vacher, Olivier Roux.

Rapport : René Favier.

Trois thèmes.

Cours de l'Académie, publics :

- Pérennité, et thématiques ? utiliser les différentes compétences pour développer des cours sur de larges champs scientifiques, pas exclusivement centrés sur l'espace dauphinois.

Séances et publication des communications :

- Le nombre des demandes invite à s'interroger sur une limitation plus stricte de la durée des interventions pour laisser autant de créneaux ouverts que possibles.

- Question de la publication. Pas d'automatisme de la publicité des textes. Interrogations sur l'idée d'une publication courte dans le bulletin et une version électronique longue
- Nécessité d'être très rigoureux avec les auteurs pour la date de remise des manuscrits, le respect des consignes (en particulier pour les notes et les illustrations)
- Interrogations sur le contenu du bulletin. Maintien de certaines rubriques qui tiennent de la place (présence aux séances académiques. Ajout des questions réponses après les, interrogations (nécessité dans ce cas d'enregistrer et de transcrire les débats)

Engagement :

- Nécessité d'une place plus visible dans l'espace médiatique et d'une reconnaissance des compétences scientifiques réunies au sein de la compagnie
- Exemple de la « médecine défensive » qui va chercher des partenaires extérieurs, ou réponse à des saisines qui est particulièrement exemplaire et présenté ci-dessous.

Cas d'exemple.

Claude Racinet fait une présentation sur Power Point de ce thème, pratique médicale déviante qui atteint 30% des actes médicaux (enquête FHF 2012), s'appuyant théoriquement sur l'alibi du principe de précaution, mais pouvant avoir des conséquences graves en termes de santé individuelle ou collective, ce qui en fait un véritable problème sociétal.

Une cause majeure est révélée par l'enquête FHF, qui révèle que 17 à 18% des actes médicaux sont directement liés à la peur des praticiens du risque judiciaire majoritairement lié à des décisions judiciaires défavorables car induites par des expertises judiciaires critiquables car non probantes. L'Académie delphinale, du fait de sa composition multidisciplinaire, notamment en professions médicales et juridiques et plus généralement en professions qui de près ou de loin s'intéressent à la Santé publique, s'estime apte à étudier ce problème par des études d'abord rétrospectives au sein des juridictions du Dauphiné puis secondairement dans des études comparatives avec un échantillon de sites hors Dauphiné pour tester la validité de solutions techniques proposées par deux membres de l'Académie (Charles Catteau et Claude Racinet) soutenues par un ancien Bâtonnier de Valence (Dominique Fleuriot). L'hypothèse de travail repose sur une forte probabilité que les mesures qui seront proposées aient une incidence significative sur l'amélioration de la qualité des expertises médicales judiciaires contribuant ainsi à une forte diminution des mesures de médecine défensive au bénéfice d'une santé publique confortée.

Un rapport final sera publié dans les actes de l'Académie, et si les résultats confirment l'hypothèse de travail il sera diffusé à toutes les instances politiques, administratives et médiatiques concernées.

En pratique, le groupe de travail, initié par Claude Racinet, comporte actuellement 4 membres de l'Académie : Charles CATTEAU, Dominique FLEURIOT, Olivier ROUX et Michel BOLLA et enregistre le concours du Service de Médecine légale du CHUGA en la personne de Lila KREBS. D'autres collaborations extérieures sont en cours de négociation.

Atelier 2- Salle C : Les membres. Sentiment d'appartenance et convivialité, accueil, fidélisation, intergénérationnel.

Animation : Martine Jullian, Secrétaire perpétuelle.

Participants : Claude Béguin, Marie-Françoise Bois-Delatte, Jean-William Dereymez, Jean-Philippe Goudot, Jean-Louis Reymond, Pierre Dell'Accio, Isabelle Varloteaux.

Rapport : Marie-Françoise Bois-Delatte.

Après une proposition de réflexion de l'animatrice sur ce que recouvrent ces termes, les participants ont dégagé quelques axes forts en vue de leur amélioration auprès des membres et une meilleure reconnaissance de l'Académie Delphinale, parfois perçue comme un « entre soi » :

- Convivialité et sentiment d'appartenance => manifestations concrètes dont règlement de la cotisation et reprise de la tradition du pot après les discours de réception
- Amélioration de l'accueil notamment des nouveaux membres associés. Leur proposer de se présenter brièvement en séance.
- Port d'un badge (lors des réceptions ou des moments conviviaux avec nom et centres d'intérêt).
- Etablissement de la liste des membres associés sur le site. A jour de cotisation (mise à jour annuelle en lien avec trésoriers).
- Photo si possible et en respectant les contraintes légales.
- Pour tous les membres : établissement d'un trombinoscope (fiches types cf ancien annuaire, photos), annuaire électronique.
- Ajout de séances supplémentaires à l'agenda, induisant dans certaines séances (du samedi ou en semaine) des communications courtes (durée de parole à respecter impérativement)
- Proposition aux Doctorants de toutes disciplines de venir présenter leur travail (dont lauréat de thèse en 180 secondes).
- Fidélisation de l'auditeur en lui offrant un intérêt. Séances à thème unique / Séances à thèmes variés.
- Travail collectif sur un sujet d'actualité, de société, inter ou transdisciplinaire : exemples : écologie, fin de vie etc. ?
- Amélioration de la « Com » de l'AD !! Presse (écrite/numérique), audiovisuel (radios, télé), et réseaux sociaux.

Atelier 3- Salle B : Séances académiques, protocole et relations de l'Académie.

Animation : Claude Ferradou, Secrétaire adjoint.

Participants : Chantal Spillemaecker, Michel Bolla, Yves Jocteur-Montrozier, Dominique Vidal, Claire Schlenker, Jean-Louis Tholence.

Rapport : Claude Ferradou.

Une communauté de constats et d'idées avec l'atelier 2.

Trois Constats et enjeux majeurs :

- 1) Une « culture d'entreprise » très forte : l'AD est tout à la fois une « société savante, choisie, singulière et discrète ». Victime de sa discrétion, l'enjeu pour elle est de surmonter son manque de visibilité sociétale. Le terme « Académie » est lui-même ambigu : un cercle d'érudits comme au XVIIIe siècle ? Une institution ? Pourquoi ne pas requalifier ou compléter notre raison sociale et notre enseigne ? : par exemple « Académie Delphinale, Arts, Sciences et Lettres ».
- 2) Une nécessité de convivialité, de confort de l'échange entre les membres et de communication : travailler pour faciliter « l'adhésion au Club » des nouveaux membres titulaires et actifs. Renforcer le temps de présentation du et par le nouveau membre, prévoir un vrai suivi ou « coaching » par les parrains avant, pendant et après l'adhésion, s'imposer dans le programme le temps nécessaire de réunions conviviales entre les membres et sans enjeux académiques.
- 3) Une nécessité de renouvellement et de diversité de nos membres : favoriser l'invitation régulière de conférenciers externes, gérer au mieux le clivage interne possible entre passionnés bénévoles et universitaires, vouvoiement et tutoiement etc... pour éviter le risque de l'« entre soi » au préjudice de la diversité de notre Société.

Quatre outils et moyens possibles pour répondre à ces constats et enjeux :

- 1) Renforcer la communication interne ; séances présentielles (prioritaires) et distancielles (possibles) ; présentation et reconnaissance des nouveaux membres associés lors de la rentrée solennelle ou au début des séances ordinaires ; possibilité offerte de communications courtes publiées, moins intimidantes pour certains ; faire du nouveau siège social à l'ancien Parlement du Dauphiné un lieu de réunion convivial entre les membres et de travail en commun.

- 2) Soigner le protocole et la déontologie : veiller au débat d'idées et à la neutralité, exiger la confidentialité lors des élections, prévenir les conflits d'intérêt ou de personnes éventuels.
- 3) Une gouvernance attachée à sa transparence : implication plus effective de membres volontaires dans les commissions créées, formalisation des votes et pouvoirs, travailler à un modèle de renouvellement de la gouvernance favorisant le consensus et la consultation préalable des candidats pour éviter le « choix sanction » ou la « charrette des rayés » comme lors de la dernière révision des statuts.
- 4) La recherche appuyée d'un rayonnement sociétal par une communication externe à vocation delphinale : faire vivre et compléter le Comité d'Honneur ; missionner les représentants/ambassadeurs des départements du Dauphiné ; travailler la visibilité médiatique : rechercher des correspondants de presse écrite et télévisuelle, (Dauphiné Libéré, Affiches, FR3, France Bleu...) ; des chargés de communication des institutions publiques et privées (Universités, UIAD, CCI, CEA...) ; être présente en tant qu'académie vivante et active sur les réseaux sociaux ; soigner le lien et la collaboration avec d'autres associations grenobloises en correspondance avec nos vocations et l'écosystème local et régional : échanges possible de conférences, actions communes etc..., tout en conservant nos spécificités respectives.

Atelier 4 – Salle C : Construire un modèle économique de l'Académie.

Animation : Olivier Roux, Trésorier adjoint, Michel Bolla, Trésorier.

Participants : Jean-Pierre Charre, Bernard François, Claude Ferradou.

Rapport : Olivier Roux

Equilibre économique fragile et instable

Besoins

- Convention avec le Département pour l'accueil au Palais du Parlement et délibération en assemblée pour garantir la pérennité de notre siège.
- Budgets prévisionnels précis définis en Conseil d'Administration en début d'année avec des actualisations si nécessaire, et avec une formalisation des projets, notamment en vue des demandes de subvention.
- Assurer la pérennisation du financement du Prix annuel de l'Académie.
- Sanctuariser la publication du Bulletin et des actes des colloques.

Produits :

- Cotisations : recouvrement à 70% chez les associés. Amélioration du recouvrement (contacts avec les membres dormants, appel à cotisation systématique en même temps que la convocation à l'AG, relances nominales systématiques en mars et juin.
- Membres en sommeil à contacter et reclasser par exemple en émérite s'il y a lieu et en plein accord avec la personne concernée.
- Subventions publiques : Métro (compétence culturelle récente), Communes, Mairie de Grenoble (subvention pour le prix ?), initiatives locales, autres plus spécifiques (fond de participation, conseils citoyens...)
- Subventions privées en croissance. Merci aux financeurs... : poursuite de la recherche de financeurs ; donateurs privés : publicité ? entrepreneurs ? fondations ?
- Contreparties fiscales (ARUP pas toujours connue des financeurs et qui élèvent les crédits d'impôts) ou publicité ; retour dans la presse (et les médias cf atelier 3)
- Legs. Flyer vs chambre des notaires (legs fléchés culture et patrimoine).
- Colloques ? Droit d'entrée inscription pour les non titulaires ?
- Membres bienfaiteurs et donateurs : liste à publier annuellement (lettre ? bulletin ?)

Atelier 5 – Salle B : Numérique et recherche documentaire accessible aux membres.

Animation : Gilles-Marie Moreau, Président sortant, Chancelier adjoint, Webmestre, Marie-Françoise Bois-Delatte, Bibliothécaire-archiviste, Yves Jocteur-Montrozier, Bibliothécaire-archiviste adjoint.
Participants : Claude Racinet, Michel Vacher, Dominique Vidal, Claude Béguin, Jean-Louis Reymond.
Rapport : Dominique Vidal.

Bibliothèque et archives de l'Académie :

Dans un premier temps Marie-Françoise Bois-Delatte a précisé la définition et les contenus de la bibliothèque et des archives de l'Académie delphinale. Ce sont principalement, d'une part, des ouvrages (sans valeur vénale) et des revues (échanges académiques), et d'autre part des archives produites par l'Académie (documents administratifs, correspondances, registres de présence, bilans financiers, et comptes-rendus d'activité). Les ouvrages sont conservés depuis 1988 à la Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG), et les revues depuis les années 60. Dans la même institution, sont conservées les archives anciennes de l'Académie. Une convention entre l'Académie et la Ville de Grenoble a été signée récemment pour organiser l'accès à tous ces documents (ouvrages, revues, archives). Il y a lieu de préciser que la version numérisée du bulletin de l'Académie delphinale est accessible sur le site Gallica de la BNF pour l'ensemble des Bulletins avant 1946. De plus sur le site internet de l'AD se trouvent trois tables de tous les articles du bulletin de l'AD publiés de 1836 à nos jours (onglets l'Académie, archives).

Recommandations :

- **Organiser une formation des membres** de l'AD pour découvrir l'accès à ces documents à la BMG.
- **Demander à la BNF de donner l'accès sur Gallica à des Bulletins plus récents**, en respectant les droits d'auteurs (un écrit est libre de droits 70 ans après la mort de l'auteur) et en demandant aux auteurs l'abandon de ces droits d'auteur.
- **Création d'un groupe de travail pour réaliser un index** par mots-clés
- **Demander aux auteurs un résumé** et quelques mots clés pour leurs publications dans le bulletin.
- **Abandon de leurs droits** : Prévoir que pour toute publication dans le bulletin, les auteurs signent un abandon de leurs droits (qui de toute façon ne leur rapportent rien ; les auteurs ont intérêt à diffuser et faire connaître largement leurs travaux au plus grand nombre).
- **Photothèque** : l'Académie ne dispose pas d'un fonds photographique et il serait nécessaire de collecter les photos des membres pour un trombinoscope, ainsi que des photos d'activités : sorties, séances, photo annuelle.
- **Echanges académiques** : L'AD échangeait ses bulletins avec ceux d'autres académies ou sociétés savantes. Il serait utile de réactiver cette pratique au moins avec les académies ou sociétés savantes voisines : Lyon, Savoie, Drôme, Ardèche, Hautes Alpes sous forme papier ou numérique.

Atelier 6 – Salle A : Equité entre territoires, patrimoine du Dauphiné et prix de l'Académie.

Animation et Bimodal : Alain Marmonier, Administrateur représentant le territoire de l'Isère.

Participants : bimodal avec Michel Jolland. Présentiel avec Jean Serroy, Chantal Spillemaecker, Jean-William Dereymez, Martine Jullian, René Favier.

Rapport : Alain Marmonier

- Sociétés limitrophes en Dauphiné (présentation des principales académies généralistes -lettres-sciences-arts drômoises et haute-alpine et leur « acceptabilité » de collaboration potentielle avec l'AD). Cette présentation courte et argumentée est disponible sur demande à alain.marmonier@orange.fr.
- Quid de Delphinal ? 1 an de réalité historique stricto sensu... ou 18 selon la date de naissance reconnue !
- Liens non hégémoniques de la part de l'Académie, mais recherche de travail en commun ou subsidiarité par invitations et par thèmes, ou politique de petits pas.
- Délocalisation envisageable de séances de travail sur des thèmes communs.

- Savoie ? « Extraterritoriale » et de tradition historique très différente, mais il serait utile et décent de répondre à une demande de coopération expressément formulée récemment par le Président Pierre Geneletti (Alain Franco).
- Ambassadeurs départementaux, notion non remise en cause
- Prix de l'Académie : financement attractif, rotation entre les départements (définir la périodicité). S'en servir pour accroître notre « visibilité » : médiatisation lors de sa remise prévue notamment dans la Drôme au cours de la prochaine sortie du 25 mai 2024.
- Les Sociétés académiques n'étaient pas territorialisées avant la révolution et traitaient de problématiques parfois très générales, comme le rappelle René Favier. En Dauphiné serions-nous par tradition prisonniers du territoire ? Ainsi la nuance Académie en Dauphiné et non Académie du Dauphiné, peut-elle répondre à une adaptation sans doute nécessaire, libérant les thématiques de travail et ne reniant en aucun cas nos racines dauphinoises. Question à travailler.

Troisième partie

Conclusions de la Journée d'étude

Par **Bernard Pouyet**

Cette journée d'étude de l'Académie Delphinale a un premier mérite, qui revient à notre président, celui d'avoir été organisée, et d'avoir existé.

Elle a mis notamment en valeur la préoccupation du collectif, une réflexion sur l'identité, et l'importance du sentiment d'appartenance.

La **préoccupation du collectif**.

La parole a bien circulé, comme les idées. S'est construit ainsi à travers les travaux des ateliers et des plénières un ensemble de références communes qui guideront nos actions futures.

La convivialité a été de mise entre les participants. Elle doit rester un souci de notre compagnie. Ainsi par exemple a été rappelé l'usage qui veut qu'à la suite de sa réception tout nouveau titulaire offre un « pot ».

Une **réflexion sur l'identité**.

Académie ? Delphinale ? Comment mieux définir ces termes fondateurs ? Sont-ils même encore d'actualité ? La référence académique est essentielle, qui fait le lien entre l'histoire riche et un souci de s'adapter à la modernité. Le terme Delphinale est plus problématique dans la mesure où les découpages successifs du territoire n'ont pas conservé l'identité provinciale.

L'installation de notre Compagnie, en 2027, dans le bâtiment prestigieux du Parlement du Dauphiné constitue enfin un argument déterminant pour que notre Académie conserve sa dénomination de Delphinale. Il convient ainsi que les membres de l'académie soient bien informés de cette perspective, y croient, et que nous la préparions.

Le Département de l'Isère, dans sa communication, ne parle plus désormais du Palais de Justice, mais bien du Palais du Parlement du Dauphiné. Il faut dire et répéter que la fin de l'itinérance l'Académie Delphinale va lui permettre d'occuper un lieu, comme d'autres académies de province, à hauteur de son histoire et de ses projets. Elle n'en sera que plus légitime et plus visible, dans ce lieu qui incarne le Dauphiné ».

Les partenariats avec les territoires de la Drôme, de l'Isère et des Hautes Alpes ont été évoqués. Ils fondent la référence Delphinale. Les « ambassadeurs » des départements inscrits dans nos nouveaux statuts doivent trouver peu à peu leur place et leur rôle.

L'identité s'exprime aussi selon la manière dont nous sommes perçus. Il faut avoir conscience que l'Académie intimide ceux qui la connaissent de l'extérieur, voire les membres associés qui hésitent à proposer leur candidature à un siège de titulaire.

Société savante discrète, l'Académie n'est nullement une société secrète et son ouverture à la société dans sa diversité est une constante de son action. Il faut se réjouir que les clivages anciens soient en voie d'être dépassés. Ainsi ceux qui opposaient les universitaires aux historiens et aux écrivains locaux, ou encore ceux qui considéraient qu'il y avait par exemple en notre sein, trop de médecins... Il n'en demeure pas moins vrai que notre académie doit élargir son recrutement envers des secteurs peu représentés comme les artistes, les créateurs ou encore les milieux économiques. Des propositions concrètes ont été avancées pour s'ouvrir vers des générations plus jeunes, notamment à travers l'organisation de séances réservées aux Doctorants, lesquels pourraient ainsi présenter leurs travaux et profiter de l'expertise des membres de l'Académie.

Le sentiment d'appartenance.

Il s'exprime à travers la dialectique de l'intégration, laquelle suppose un double mouvement, celui de la communauté qui accueille, et celui de la volonté de s'insérer du nouveau membre.

Il convient de systématiser les « outils » relationnels de l'accueil. L'accueil vaut pour les associés, comme pour les titulaires. Le rôle des parrains est primordial avant, pendant, après l'accueil d'un nouveau membre.

Chacun doit savoir qui est qui ? A été avancée l'idée d'un ou deux temps dans l'année où les nouveaux associés et les nouveaux titulaires seraient présentés en assemblée plénière.

Au final, c'est la qualité des travaux de notre Académie qui est le meilleur ciment du sentiment d'appartenance et de la fidélisation des membres.

Il faut par exemple entendre les préoccupations du Comité de lecture lorsqu'il propose des règles strictes concernant les communications, courtes ou non, ou encore une publication non automatique des communications. Renforcer notre qualité c'est aussi penser à de nouveaux événements ; colloques, rencontres, séances thématiques, c'est penser à des productions d'expertise individuelles ou collectives...

Pourquoi ne pas penser aussi organiser des cours publics de l'Académie ?

Ces propositions et d'autres sont bien exprimées dans les travaux des ateliers, et nous pouvons conclure que nous disposons désormais d'une véritable feuille de route pour deux années au moins, voire davantage.

Quatrième partie

Rôle des Commissions et répartition des recommandations

Extrait du règlement intérieur

Article R 3.10 (*encore en discussion*)

Création de Commissions consultatives. En cas de besoin, le conseil d'administration peut créer des commissions consultatives dont il définit la composition et les attributions. Il peut mettre fin à tout moment à une commission.

Ces commissions ne peuvent avoir qu'un rôle consultatif. Les analyses, réflexions et propositions de ces commissions sont présentées au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Le Comité de lecture prévu à l'article R 4.04 du règlement intérieur est régi par le présent article.

Commission du protocole, du projet, des relations partenariales et territoriales

Présidence (à confirmer) : **Hélène Viallet**

Rapporteurs (à confirmer) : **Bernard Pouyet (projet), Alain Marmonier (territoires)**

Membres (à confirmer) :

1. Communication : amélioration indispensable, presse écrite, numérique, audiovisuel, radios, télé, et réseaux sociaux.
2. Communication : faire vivre et compléter le Comité d'Honneur.
3. Communication : pourquoi ne pas mettre en valeur notre raison sociale et notre enseigne « Académie Delphinale, Arts et Sciences ».
4. Communication : recherche appuyée d'un rayonnement sociétal par une communication externe à vocation delphinale.
5. Communication : renforcer la communication interne ; séances présentielles (prioritaires) et distancielles (possibles).
6. Communication : soigner le lien et la collaboration avec d'autres associations grenobloises en correspondance avec nos vocations et l'écosystème local et régional : échanges possibles de conférences, actions communes etc..., tout en conservant nos spécificités respectives.
7. Communication : travailler la visibilité médiatique : rechercher des correspondants de presse écrite et télévisuelle, (Dauphiné Libéré, Affiches, FR3, France Bleu...) ; des chargés de communication des institutions publiques et privées (Universités, UIAD, CCI, CEA...) ; être présente en tant qu'académie vivante et active sur les réseaux sociaux ;
8. Communication : une reconnaissance des compétences scientifiques réunies au sein de la compagnie. Exemple de la « médecine défensive » qui va chercher des partenaires extérieurs, ou réponse à des saisines.
9. Gouvernance : attachée à sa transparence, implication plus effective de membres volontaires dans les commissions créées, formalisation des votes et pouvoirs, travailler à un modèle de renouvellement de la gouvernance favorisant le consensus et la consultation préalable des candidats pour éviter le « choix sanction » ou la « charrette des rayés ».
10. Protocole et déontologie : veiller au débat d'idées et à la neutralité, exiger la confidentialité lors des assemblées (en particulier pour les élections), prévenir les conflits d'intérêt ou de personnes éventuels.
11. Protocole et déontologie : faire du futur siège social à l'ancien Parlement du Dauphiné un lieu de réunion convivial entre les membres et de travail en commun.
12. Territoires : Délocalisation envisageable de séances de travail sur des thèmes communs.
13. Territoires : l'Académie de Savoie est « Extraterritoriale » au Dauphiné et de tradition historique très différente, mais il serait utile et décent de répondre à une demande de coopération expressément formulée récemment par le Président Pierre Geneletti au président de notre Académie.
14. Territoires : le sens réel de la territorialisation est à travailler ; les Sociétés académiques n'étaient pas territorialisées avant la révolution et traitaient de problématiques parfois très générales, comme le rappelle René Favier en citant le plus célèbre des mémoires écrits pour une Académie de province au 18e siècle : Concours de 1755. Académie de Dijon : « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes ». Auteur, Jean-Jacques Rousseau. En Dauphiné serions-nous par tradition prisonniers du territoire ? Ainsi la nuance Académie en Dauphiné et non Académie du Dauphiné, peut-

elle répondre à une adaptation sans doute nécessaire, libérant les thématiques de travail et ne reniant en aucun cas nos racines dauphinoises et la spécificité par laquelle nous sommes reconnus.

15. Territoires : Liens non hégémoniques de la part de l'Académie vis-à-vis des sociétés locales, mais informations mutuelles et recherche d'œuvres communes ou subsidiaires par invitations et par thèmes.
16. Territoires : missionner les représentants/ambassadeurs des départements du Dauphiné
17. Territoires : veiller à ce que les membres connaissent les sociétés voisines, sociétés limitrophes en Dauphiné (présentation des principales académies généralistes -lettres-sciences-arts drômoises et haute-alpine et leur « acceptabilité » de collaboration potentielle avec l'AD). [Présentation courte et argumentée disponible sur demande à Alain Marmonier].

Comité de lecture, des publications, et du prix

Présidence (à confirmer) : **Jean Serroy**

Rapporteurs (à confirmer) : **Gilles-Marie Moreau (publications), Olivier Cogne (prix)**

Membres (à confirmer) :

Extrait du règlement intérieur

Article R 4.04 (*encore en discussion*)

Comité de lecture. Aucune publication, que ce soit dans le Bulletin ou extérieurement à celui-ci, ne peut être éditée au nom de l'Académie sans l'examen préalable par le comité de lecture.

Ce comité est composé du chancelier qui anime les débats et du secrétaire perpétuel. Il comprend, en outre, au moins quatre membres proposés par le président et désignés par le conseil d'administration parmi les membres titulaires, les membres émérites et les membres de l'Académie, membres de l'Institut de France pour la durée du mandat.

Le Bulletin ne devra contenir que des travaux inédits.

Extrait du règlement intérieur

Article R 4.05 (*encore en discussion*)

Prix de l'Académie Delphinale.

4.05.1 L'Académie Delphinale décide d'accorder chaque année un ou plusieurs prix, destinés à couronner soit des écrits traitant du Dauphiné ou d'un Dauphinois célèbre, soit des activités ayant un rapport avec la conservation ou la mise en valeur du patrimoine dauphinois (fouilles archéologiques, restauration de monuments, organisation de manifestations ou d'expositions thématiques, création ou animation de musées locaux...). Ce prix peut être décerné à des personnes physiques ou à des personnes morales.

4.05.2. L'Académie peut décider de ne pas attribuer de prix une année donnée.

4.05.3. Il est institué à cet effet un Comité des Prix composé du président, du vice-président, du chancelier et du secrétaire perpétuel, ainsi que de quatre membres titulaires ou émérites ou membres de l'Académie, membres de l'Institut de France, élus par l'Assemblée générale de l'Académie pour une durée de quatre années et rééligibles, dont un représentant le département des Hautes-Alpes, un représentant le département de la Drôme et un représentant le département de l'Isère. Ce Comité présente pour accord ses propositions au Conseil d'administration.

4.05.4. Tout membre titulaire de l'Académie peut proposer des candidatures pour le prix.

4.05.5. Le Comité des Prix fixe ensuite, avec le Bureau de l'Académie, la date et le lieu de la remise des prix. Chaque prix consiste en une médaille frappée au nom de l'Académie et portant le nom du lauréat et peut faire l'objet d'une dotation financière. Un compte-rendu des travaux couronnés est ensuite inséré dans le Bulletin de l'Académie.

4.05.6. L'Académie ne peut en aucun cas couronner les travaux d'un membre titulaire.

18. Publication : dans le monde de la publication académique les droits d'auteurs ne rapportent rien aux auteurs, mais freinent la facilité de mise en ligne et de diffusion des articles ; les auteurs ont intérêt à diffuser et faire connaître largement leurs travaux au plus grand nombre ; l'abandon des droits d'auteur pour faciliter la future mise en ligne est la règle aujourd'hui des publications non commerciales ; l'atelier recommande de prévoir que pour toute publication dans le bulletin, les auteurs signent un abandon de leurs droits.
19. Publication : Bulletin ; ajout des questions-réponses après les communications (nécessité dans ce cas d'enregistrer et de transcrire les débats).
20. Publication : Bulletin ; maintien ou non de certaines rubriques qui tiennent de la place (présence aux séances académiques...).
21. Publication : demander aux auteurs un résumé et quelques mots clés pour leurs publications dans le bulletin.
22. Publication : Interrogations sur l'idée d'une publication courte dans le bulletin et d'une version électronique longue sur le site Internet.
23. Publication : nécessité d'être très rigoureux avec les auteurs pour la date de remise des manuscrits, et pour le respect des consignes (en particulier pour les notes et les illustrations)
24. Publication : si la publication électronique et papier d'une forme courte (résumé ou article court) est la règle après acceptation par le comité de lecture d'une communication orale présentée en séance lors des travaux de l'Académie, par contre il n'y a pas d'automatisme de la publication des textes en version longue dont l'initiative revient au comité de lecture et aux responsables de la publication écrite du Bulletin devenu pour l'Académie un média rare et onéreux.
25. Publication : pas de publication dans le bulletin sans communication préalable (le bulletin n'est pas une revue).
26. Séances : limitation plus stricte de la durée des interventions pour laisser autant de créneaux ouverts que possibles.
27. Séances : Attractivité ; maintien de la possibilité offerte de communications courtes publiées, moins intimidantes pour certains ;
28. Séances : Attractivité ; proposition aux Doctorants de toute discipline de venir présenter leur travail (dont lauréats de thèse en 180 secondes).
29. Séances : Attractivité ; séances à thème unique / séances à thèmes variés.
30. Séances : Cours publics de l'Académie ; utiliser les différentes compétences pour développer des cours sur de larges champs scientifiques, pas exclusivement centrés sur l'espace dauphinois.
31. Séances : réduire les délais ; ajout de séances supplémentaires à l'agenda, induisant dans certaines séances (du samedi ou en semaine) des communications courtes (durée de parole à respecter impérativement)
32. Travaux de l'Académie : anticiper les commémorations (anniversaires marquants : 80 ans de la Libération, 500 ans de Bayard, 400 ans de Lesdiguières) ... afin que l'Académie en soit partie prenante.
33. Travaux de l'Académie : travail collectif sur des sujets d'actualité, de société, inter ou transdisciplinaire (expertise, écologie, fin de vie, etc...).

34. Prix de l'Académie : financement attractif, rotation entre les départements, accroissement de la « visibilité » de l'Académie Delphinale comme en témoigne médiatisation annoncée lors de la remise du Prix 2023 dans la Drôme au cours de la prochaine sortie du 25 mai 2024.

Commission des affaires intérieures

Présidence (à confirmer) : **Martine Jullian**

Rapporteurs (à confirmer) : **Claude Ferradou**

Membres (à confirmer) :

35. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : établissement d'un trombinoscope papier (fiches types cf. ancien annuaire, photos).
36. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : amélioration de l'accueil notamment des nouveaux membres associés. Leur proposer de se présenter brièvement en séance et/ou lors de la rentrée solennelle et d'être présentés par l'un de leurs parrains.
37. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : établissement d'un annuaire électronique en respectant les contraintes légales.
38. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : établissement de la liste des membres associés sur le site (mise à jour annuelle en lien avec le règlement de la cotisation).
39. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : manifestations concrètes dont règlement de la cotisation et reprise de la tradition du pot après les discours de réception
40. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : port d'un badge lors des réceptions ou des moments conviviaux avec nom et centres d'intérêt.
41. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : prévoir dans l'agenda le temps nécessaire de réunions conviviales entre les membres et sans enjeux académiques.
42. Accueil, convivialité et sentiment d'appartenance : prévoir un vrai suivi ou « coaching » par les parrains avant, pendant et après l'adhésion.
43. Adhésions et renouvellement des membres : nécessité de renouvellement et de diversité de nos membres : favoriser l'invitation régulière de conférenciers externes, gérer au mieux le clivage interne possible entre passionnés bénévoles et universitaires, vouvoiement et tutoiement etc... pour éviter le risque de l'« entre soi » au préjudice de la diversité de notre Société.
44. Adhésions et renouvellement des membres : membres titulaires « en sommeil » à contacter et reclasser par exemple en émérite s'il y a lieu et en plein accord avec la personne concernée.

Commission des Finances et des Biens

Présidence (à confirmer) : **Olivier Roux**

Rapporteurs (à confirmer) : **Michel Bolla (trésorier), xx ()**

Membres (à confirmer) : **Grigori Zass, René-Charles Perrot**

45. Finances : amélioration du recouvrement des cotisations, contacts avec les membres dormants, appel à cotisation systématique en même temps que la convocation à l'AG, relances nominatives systématiques en mars et juin.
46. Finances : assurer la pérennisation du financement du Prix annuel de l'Académie.

47. Finances : budgets prévisionnels précis définis en Conseil d'Administration en début d'année avec des actualisations si nécessaire, et avec une formalisation des projets, notamment en vue des demandes de subvention.
48. Finances : convention avec le Département pour l'accueil au Palais du Parlement et délibération en assemblée pour garantir la pérennité de notre siège.
49. Finances : sollicitations de legs ; rédiger un flyer à destination de la chambre des notaires (legs fléchés culture et patrimoine).
50. Finances : lors des colloques, un droit d'entrée ou une inscription pour les non adhérents ?
51. Finances : membres bienfaiteurs et donateurs : liste à publier annuellement.
52. Finances : sanctuariser la publication du Bulletin et des actes des colloques.
53. Finances : soutiens et donateurs privés, poursuite de la recherche de financeurs, entrepreneurs, fondations et contreparties par une publicité et une gratification ; les contreparties fiscales (ARUP) ne sont pas toujours connues des financeurs.
54. Finances : subventions publiques à rechercher auprès de la Métropole grenobloise (compétence culturelle récente), des communes, de la mairie de Grenoble (subvention pour le prix ?), initiatives locales, autres plus spécifiques (fond de participation, conseils citoyens...)

Commission du numérique et de la recherche documentaire

Présidence (à confirmer) : **Gilles-Marie Moreau**

Rapporteurs (à confirmer)) : **Marie-Françoise Bois-Delattre (), Yves Jocteur-Montrozier ()**

Membres (à confirmer) :

55. Photothèque : l'Académie ne dispose pas d'un fonds photographique et il serait nécessaire de collecter les photos des membres pour un trombinoscope, ainsi que des photos d'activités : sorties, séances, photo annuelle.
56. Travaux de l'Académie : accès à la documentation ; création d'un groupe de travail sur les index par mots-clés.
57. Travaux de l'Académie : accès à la documentation ; demander à la BNF de donner l'accès sur Gallica à des Bulletins plus récents, en respectant les droits d'auteurs (un écrit est libre de droits 70 ans après la mort de l'auteur) et en demandant aux auteurs l'abandon des droits d'auteur.
58. Travaux de l'Académie : accès à la documentation, organiser une formation des membres de l'AD pour découvrir l'accès aux documents déposés à la BMG (bref descriptif et principaux liens à mettre sur le site de l'Académie).
59. Echanges académiques : l'Académie échangeait ses bulletins avec ceux d'autres académies ou sociétés savantes. Il serait utile de réactiver cette pratique (en comblant les lacunes des années précédentes) au moins avec les académies ou sociétés savantes voisines : Lyon, Savoie, Drôme, Ardèche, Hautes-Alpes sous forme papier ou, de préférence, numérique.
60. Echanges académiques : étudier la possibilité de mise à disposition des périodiques numérisés reçus pour nos membres titulaires (espace privé sur le site de l'Académie, sous mot de passe).

Attention - Note des rédacteurs :

Le présent document sera complété par les instances de l'Académie, notamment concernant la création, la dénomination des commissions, et le nom des personnes en faisant partie.

Dès la diffusion de ce rapport les personnes intéressées à rejoindre une commission sont priées de se manifester auprès de la secrétaire perpétuelle.

Le présent rapport de la Journée d'étude de l'Académie Delphinale le 20 avril 2024 est le fruit d'une rédaction collective. Mise en page V7. AF, Grenoble, le 27 avril 2024.

